



convention. Cette convention sera établie pour la période 2021, du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 30 septembre 2021.

De ce fait, Monsieur JOUSSELME propose de fixer la redevance d'occupation précaire du domaine public pour l'année 2021 à 300.00 €.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- **D'approuver l'exposer du Maire,**
- **De confier la gestion de la base de loisirs du Drac de la commune de Chabottes à la société « TROT in Champsaur », représentée par Monsieur Sébastien DESQUENE et Madame Sophie LIBERT, par une convention d'occupation précaire du domaine public ci-jointe, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2021,**
- **De fixer la redevance d'occupation précaire du domaine public à 300.00 € pour la période 2021,**
- **De donner tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à ce dossier.**

En exercice	15	Pour	10
Présents et Votants	10	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

**Délibération n°27/2021 : OBJET : Calamité agricole 2021 :**

Monsieur le Maire explique que suite aux conditions météorologiques défavorables du mois d'avril 2021, vague de froid et de gel qui ont sévis, les exploitants agricoles de la commune de Chabottes ont constaté d'importants dégâts sur leurs cultures.

Ces gelées tardives ont considérablement endommagé les cultures ce qui va engendrer des pertes de récoltes.

Monsieur Le Maire propose que l'ensemble du territoire de la commune de Chabottes soit classé en zone sinistrée dans le cadre des calamités agricoles et sollicite les indemnités s'y rapportant.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- **D'approuver l'exposer du Maire,**
- **De demander le classement de la commune de Chabottes (pour la totalité de son territoire) en zone sinistrée dans le cadre des calamités agricoles et de solliciter les indemnités s'y rapportant,**
- **De donner tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à ce dossier.**

En exercice	15	Pour	10
Présents et Votants	10	Contre	0
Absents et représentés	0	Abstention	0

**Questions Diverses**

1 – Compteur Linky : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été destinataire de courriers d'administrés expliquant leur refus de la pose des compteurs Linky. L'avocat sera consulté

pour établir une réponse.

2- Candélabre chemin des roberts : M. BEAUDOIN informe le conseil que l'entreprise ETEC ne peut pas encore poser le lampadaire.

3 – Panneau d'agglomération : Monsieur BEAUDOIN fait remarquer au conseil qu'il n'y a pas de panneau de sortie d'agglomération au village dans le sens chabottes-chaillol.

4 – Réfection chemin ruraux : M. JOUSSELME précise au conseil que les agents techniques ont débutés la réfection des chemins mais que l'établissement Pascal n'a plus de graviers. La société SATP va donc nous fournir.

5 : Cheminement piétonnier : Monsieur le Maire informe le conseil que monsieur François HUGUES a demandé un accès pour l'entrée de son champ qui borde le cheminement piétonnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h47

	Signature		Signature		Signature
ANDRE Aurélie Conseillère		GUILLE Raphael Conseiller		NICOLAS Elsie 1 <sup>er</sup> Adjoint	
AUTUORI Christine Conseillère		HUGUES François Conseiller	ABSENT	PELLOQUIN Elodie Conseillère	ABSENTE
AYMERICH Roland Maire		JOUSSELME André Conseiller		RANGUIS Christophe Conseiller	
BEAUDOIN Gérard 3 <sup>ème</sup> Adjoint		JOUSSELME Serge 2 <sup>ème</sup> Adjoint		RANGUIS Vincent Conseiller	
DUSSERRE Hervé Conseiller	ABSENT	JUANEDA Sophie 4 <sup>ème</sup> Adjoint	ABSENTE	RUYSSSEN Johanne Conseillère	ABSENTE